
TRADUIREUne autre perspective sur la traduction**Traduire**

Revue française de la traduction

228 | 2013**Technique et pragmatisme**

La traduction trilingue. *Traduire du français vers l'anglais et l'espagnol*

Débora Farji-Haguet

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/traduire/551>

DOI : 10.4000/traduire.551

ISSN : 2272-9992

Éditeur

Société française des traducteurs

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2013

Pagination : 144-148

ISSN : 0395-773X

Référence électronique

Débora Farji-Haguet, « La traduction trilingue. *Traduire du français vers l'anglais et l'espagnol* », *Traduire* [En ligne], 228 | 2013, mis en ligne le 19 mai 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/traduire/551> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/traduire.551>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

La traduction trilingue. *Traduire du français vers l'anglais et l'espagnol*

Débora Farji-Haguet

RÉFÉRENCE

Humbley John et Oscar Torres Vera. *La traduction trilingue : Traduire du français vers l'anglais et l'espagnol*. Paris : Éditions Ophrys, 2011, 220 p. ISBN 978-2-7080-1319-3

- 1 Il n'est pas très courant que la revue Traduire fasse des recensions d'ouvrages consacrés à l'enseignement de la traduction. Cependant, s'il est vrai qu'étant nombreux ils sont souvent davantage tournés, du moins en France, vers l'enseignement classique du thème et de la version, certaines initiatives originales méritent d'être saluées. C'est le cas de cet ouvrage, préfacé par nul autre que Jean Delisle, l'éminent auteur de *La traduction raisonnée* et d'autres ouvrages réputés¹.
- 2 À la fois manuel de travail pour les étudiants et méthode pédagogique pour les enseignants de traduction des filières LEA (Langues étrangères appliquées), *La traduction trilingue* est le fruit d'une démarche collaborative inédite. Ses auteurs sont John Humbley, professeur des universités, enseignant de traduction anglaise à l'Université Paris Diderot, auteur de nombreux travaux de terminologie et de néologie, et Oscar Torres Vera, agrégé d'espagnol, enseignant à l'Université Paris Nord. Ils ont cherché à dépasser la vision traditionnelle des cours de traduction dans les filières LEA pour en faire un moyen d'approfondir l'apprentissage des langues secondes et transmettre les bases d'un métier : la traduction professionnelle.
- 3 L'objectif de départ est donc, au-delà des différences linguistiques entre l'anglais et l'espagnol, de proposer un outil pour apprendre aux étudiants une méthodologie de la traduction qui met l'accent à la fois sur la recherche documentaire, terminologique et phraséologique, et sur l'adaptation du travail du traducteur au public cible, à l'objectif visé, bref à la situation de communication. L'exercice demandé est en cela beaucoup plus proche d'un exercice de communication et de rédaction technique – et par là, de la

pratique professionnelle de la traduction et des besoins réels du marché – que d'un exercice purement linguistique.

- 4 Ainsi, les auteurs présentent un ensemble de trente documents authentiques en français (des textes dits « pragmatiques » qui vont de l'article journalistique à l'article scientifique, en passant par un mode d'emploi, une page web universitaire, un parcours de randonnée, une recette de cuisine ou une charte environnementale) et leur traduction commentée en anglais et en espagnol. Chaque document est accompagné de deux glossaires bilingues (français-anglais et français-espagnol) comportant de nombreux phraséologismes, variantes, indications géographiques et faux-amis, le tout expliqué en contexte. Suivent, pour chaque texte, un ou deux points de grammaire française expliqués dans le détail (la suffixation, les connecteurs logiques, le participe présent, l'expression de la fréquence et de la durée, la concession, les valeurs de « dont », « en », « y », « vous », les gentilés...) et leur possible traitement en anglais et en espagnol, ainsi que des explications sur différentes techniques de traduction (la recatégorisation, l'explicitation, l'étoffement, mais aussi le traitement des références culturelles et des noms propres, la néologie, le style administratif, les expressions imagées, les marqueurs d'oralité et de familiarité...). Une annexe de ressources de référence (« Repères documentaires ») et deux index (« Index grammatical » et « Index des techniques de traduction ») complètent l'ouvrage.
- 5 La méthode de Humbley et Torres Vera présente de nombreux intérêts d'un point de vue pédagogique : permettre aux étudiants d'approfondir la maîtrise raisonnée de deux langues étrangères, qui plus est dans une approche comparative, de réfléchir à l'acte de traduire, aux mécanismes intellectuels qui entrent en jeu en traduisant, et enfin de connaître la vraie nature du métier de traducteur. En outre, à condition que deux enseignants de traduction aient l'envie d'adhérer à cette démarche pédagogique originale qui consiste à faire traduire à leurs étudiants les mêmes textes vers deux langues étrangères, les étudiants pourront rationaliser le travail de préparation de leurs traductions : gagner du temps est certes un avantage subsidiaire de cette méthode, mais il ne répond pas moins à une demande bien réelle des étudiants et à un impératif du traducteur professionnel en quête de spécialisation.
- 6 Cependant, la méthode présentée ici pose la question de la traduction vers une langue seconde et de son enseignement dans les filières LEA, alors que beaucoup d'associations professionnelles de traducteurs, la SFT en tête, prônent la traduction vers la langue maternelle « ou une langue cultivée, maniée avec précision et aisance » (voir encadré esquissant la position de quelques associations de traducteurs sur le sens et la qualité de la traduction). À ce sujet, les auteurs expliquent que les textes dits « pragmatiques » s'inscrivent dans un cadre communicationnel bien défini et répondent à des règles de rédaction codifiées. Il est donc d'autant plus facile pour des étudiants de traduire ce genre de textes vers une langue seconde. Considérant ainsi qu'il est possible, lorsque le cadre est bien défini, de « transmettre le message et de réussir à produire un texte correct et efficace » dans une langue étrangère, les auteurs reconnaissent toutefois que « l'éventail de types de textes que l'on peut traduire de manière satisfaisante est plus restreint que si l'on traduisait vers sa langue maternelle ».
- 7 Force est de constater, néanmoins, que les étudiants de LEA sont souvent amenés à faire des traductions vers une langue étrangère à des fins pratiques, une fois arrivés dans des entreprises ou des organismes à des postes liés à l'international. En effet, nombre d'entre eux ne poursuivent pas, après leur licence, des études de traduction.

Autant leur donner tous les éléments nécessaires pour qu'ils adoptent une démarche qui se rapproche le plus possible de celle du traducteur professionnel, ce qui leur permettra de produire des traductions non plus « fidèles » (ce qui nous placerait encore dans la perspective du thème traditionnel), mais « réussies » d'un point de vue opérationnel.

Position de quelques associations de traducteurs sur le sens et la qualité de la traduction

Pour la SFT² : « Il [le traducteur] s'engage à travailler dans les règles de l'art, à savoir : traduire uniquement vers sa langue maternelle ou une langue cultivée, maniée avec précision et aisance » ; pour Aprotrad³ : « Il [le traducteur] traduit des textes d'une langue de départ (source) vers une langue d'arrivée (cible) qui doit être sa langue maternelle. » ; pour l'ATAA⁴ : « Il [le traducteur] maîtrise parfaitement la langue dans laquelle il s'exprime (dite langue d'arrivée), qui doit être sa langue maternelle ou une langue qu'il possède au même degré que sa langue maternelle. » ; idem pour l'AAE-ESIT⁵ sous la rubrique « Pourquoi un traducteur traduit-il vers sa langue maternelle ? »).

La jeune association luxembourgeoise ALTI, sans le mentionner explicitement, adhère également au principe déontologique, qui veut que : « Les deux [le traducteur et l'interprète] doivent bien évidemment maîtriser à la perfection leur langue maternelle et une ou plusieurs langues étrangères, avoir une bonne culture générale et des connaissances approfondies d'un ou plusieurs domaines de spécialisation, comme p. ex. le droit ou la médecine. »⁶.

Dans d'autres pays, les organisations mettent davantage l'accent sur l'obligation, pour le traducteur, de mettre en œuvre tous les moyens pour assurer un travail de qualité. C'est le cas de l'association belge CBTIP⁷ : « Les membres de la CBTIP s'abstiennent de tout acte de nature à déconsidérer la profession. Ils s'interdisent notamment d'accepter, d'exécuter ou de faire exécuter un travail, dont ils ne peuvent garantir la qualité. En acceptant un travail, ils apportent la garantie morale de la qualité de leur prestation tant pour eux-mêmes que pour les personnes, qui sans être membres de la CBTIP, seraient appelées à effectuer un travail par leur truchement. Ils s'interdisent d'exécuter personnellement un travail dans une combinaison linguistique autre que celle(s) pour laquelle (lesquelles) ils ont été agréés par la CBTIP. » ; de l'association espagnole Asetrad⁸ : « *Deberán [los miembros de Asetrad] tener un conocimiento adecuado de la lengua del texto de origen y conocer profundamente la lengua de destino. No aceptarán encargos para los que no cumplan estas condiciones, salvo que puedan garantizar una calidad óptima del trabajo final gracias a la colaboración de otros profesionales como, por ejemplo, revisores cualificados.* » (« [les membres d'Asetrad] doivent disposer de connaissances suffisantes de la langue du texte source et d'une maîtrise approfondie de la langue cible. Ils n'acceptent pas de missions pour lesquelles ils ne remplissent pas ces conditions, à moins de pouvoir garantir une qualité optimale du produit fini grâce à une collaboration avec d'autres professionnels, par exemple, des réviseurs dûment qualifiés. ») ; ou de l'association italienne AITI : « *L'accettazione di un*

determinato incarico professionale fa presumere la competenza a svolgere quell'incarico » (« L'acceptation d'une mission professionnelle donnée laisse supposer la capacité d'accomplir la mission en question »). L'association suisse ASTTI, quant à elle, ne fait pas figurer le Code déontologique de ses adhérents sur internet et n'y fait référence que de manière très abrégée sans mentionner la question des langues⁹.

À son tour, la Charte du Traducteur de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) précise que « le traducteur doit posséder une bonne connaissance de la langue à partir de laquelle il traduit, mais surtout la maîtrise de celle dans laquelle il traduit »¹⁰. Quant à l'association britannique ITI¹¹, elle précise dans son chapitre relatif à la qualité du travail en matière de traduction: « *members shall translate only into a language which is either (i) their mother tongue or language of habitual use, or (ii) one in which they have satisfied the Institute that they have equal competence.* » (« Les membres [de l'ITI] ne traduisent que vers une langue qui est soit i) leur langue maternelle ou celle qu'ils utilisent habituellement, soit ii) une langue pour laquelle ils ont fourni à l'Institut des preuves suffisantes de compétences équivalentes »). Enfin, l'association allemande¹² déclare : « *Für die Ausübung des Übersetzer - und Dolmetscherberufs ist nicht nur die Beherrschung der gewählten Fremdsprache(n), sondern auch eine hohe muttersprachliche Kompetenz unabdingbare Voraussetzung.* » (« La condition indispensable de l'exercice du métier de traducteur ou d'interprète est non seulement la maîtrise de la ou des langue(s) étrangère(s) choisie(s), mais également un haut niveau de compétence dans la langue maternelle »).

DFH

⁸ Voir aussi son intéressant « Traducteurs de papier », *Traduire* 225, p. 7 à 20.

NOTES

1. Voir aussi son intéressant « Traducteurs de papier », *Traduire* 225, p. 7 à 20.
2. <http://www.sft.fr/code-de-deontologie-des-traducteurs-et-interpretes.html#>. UV1pSzcCM0
3. www.aprotrad.org/metiers-de-la-traduction.html
4. www.traducteurs-av.org/index.php/lassociation/deontologie.html
5. www.aeesit.com/netcursus/local/detail_page_perso.asp?id=62
6. www.traducteurs-interpretes.lu/notre-metier/
7. http://www.translators.be/index.php?option=com_content&task=view&lang=fr&id=85&Itemid=108
8. www.asetrad.org/index.asp?op=9
9. <http://www.astti.ch/fr/clients/la-qualite-astti>
10. http://fit-ift.org.dedi303.nur4.host-h.net/index.php?frontend_action=display_compound_text_content&item_id=3367
11. <http://www.iti.org.uk/become-a-member/code-of-conduct>
12. <http://www.bdue.de/indexfr.php>